

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TEST D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

HISTOIRE

6^e année de l'enseignement de transition



Dossier de l'enseignant

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Communauté française et composé de :

Stéphane ADAM, Inspecteur

Roger CAVENAILE, Inspecteur

Sébastien COKAIKO, Professeur

Christine DELETAILLE, Professeure

Benoît FRANCK, Professeur

Pascale LAMBRECHTS, Conseillère pédagogique du SEGEC

Béatrice MASSINON, Conseillère pédagogique de la C.F.

Cathy NYS, Conseillère pédagogique du CPEONS

Renée PLAISANT, Conseillère pédagogique du SEGEC

Anne VANDERGETEN-SALIEN, Professeure

Georges VANLOUBBEECK, Inspecteur général de l'enseignement secondaire

Sommaire

	pages
Introduction	5
Confidentialité des résultats	5
Modalités de passation	5
Encodage des résultats	5
Modalités d'évaluation	6
Description de l'épreuve	6
Guide de correction	7
Grille de correction pour faciliter la tâche du professeur	11

INTRODUCTION

Votre école est l'une des 22 qui ont accepté de participer à la phase expérimentale du « test d'enseignement secondaire supérieur » (TESS) en histoire. La compétence ciblée est la critique historique. La présente épreuve est destinée aux élèves de la 6^e année de l'enseignement de transition. L'année scolaire prochaine, la participation sera proposée à tous les établissements scolaires. Elle restera facultative : chaque pouvoir organisateur décidera d'y inscrire ses établissements scolaires ou non, dans les conditions que prévoit le décret du 2 juin 2006, modifié le 30 avril 2009¹.

La phase expérimentale a pour but de mettre au point tous les aspects de cette épreuve : contenu, durée, passation, corrections, organisation générale. Fin juin, nous vous demanderons de répondre à un questionnaire afin de connaitre votre avis sur tous ces aspects et en particulier sur les éléments qui devront être ajustés pour les prochaines années.

Nous vous remercions très chaleureusement pour votre participation.

L'épreuve a lieu simultanément dans toutes les classes des écoles participantes, selon des modalités communes à tous les établissements. Le respect des consignes et des modalités de passation et de correction est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs, comme s'il s'agissait d'une épreuve conçue par les enseignants eux-mêmes.

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Selon les termes du décret précité, les modalités de correction sont définies de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité. Les résultats obtenus ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements. Il est également interdit de faire état des résultats obtenus, voire de la simple participation à cette épreuve, à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs sont tenus au secret professionnel.

MODALITÉS DE PASSATION

1. Le professeur distribue les documents aux élèves et s'abstient de tout commentaire lié à la résolution de la tâche et à la compréhension des documents.
2. L'élève n'a à sa disposition que le dossier documentaire qu'il peut éventuellement annoter. Il peut disposer de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire des noms communs.
3. Le temps prévu pour l'épreuve externe est de 1 heure à 1 heure 30, mais il est conseillé d'appliquer cette indication avec bon sens.
4. Seules les réponses transcrives sur le document « feuilles de réponses » sont prises en considération.

ENCODAGE DES RÉSULTATS ET TRANSMISSION A L'ADMINISTRATION DU PILOTAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le fichier Excel a été envoyé par mail à la direction de l'établissement. Celle-ci doit le transférer au(x) professeur(es) concerné(es) par la correction du TESS en histoire. Le fichier est en lecture seule ; avant d'encoder les résultats, vous devez le renommer selon le n° Fase de l'école_histoire_nom de la classe (ex.: 9720_histoire_6A. Une fois l'encodage terminé, il faut remettre ces fichiers à la direction qui se chargera de les transmettre à l'Administration du pilotage. Nous vous remercions de nous envoyer vos fichiers pour le 30 juin.

¹ Décret du 2 juin 2006 : http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30959_001.pdf

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En cas de réussite de l'épreuve, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise attendue pour la compétence concernée. S'agissant de l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve, le conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise la compétence visée pour autant que son absence soit justifiée.

Le conseil de classe doit alors fonder sa décision sur l'ensemble des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation certificative et au cours de l'année scolaire. Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

L'évaluation de cette épreuve est établie sur un total de 100 points pour obtenir une perception facile de la maîtrise des critères relatifs à la compétence de critique, mais ce total ne préjuge en rien de la part accordée au TESS dans l'ensemble de l'épreuve de juin qui peut aussi comprendre une évaluation interne, ni par rapport à l'ensemble des points accordés à la discipline histoire sur la totalité de l'année scolaire. Le poids de l'épreuve de juin par rapport à celui des notes obtenues pendant l'année dépend des dispositions du règlement des études de chaque pouvoir organisateur. Cependant, il faut attirer l'attention du conseil de classe sur le fait que la compétence choisie pour l'épreuve de juin ne doit pas être surévaluée par rapport aux compétences évaluées à d'autres moments de l'année scolaire.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise uniquement l'évaluation de la compétence de critique. Outre l'analyse documentaire, elle nécessite également la mobilisation des savoirs requis relatifs au conflit Est-Ouest et aux concepts de décolonisation, d'impérialisme, de libéralisme et de communisme². Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

Le choix du sujet

Le 30 juin 2010, deux semaines à peine après la passation de cette épreuve, la République Démocratique du Congo (RDC) fêtera le cinquantième anniversaire de son indépendance. La Belgique, ancienne nation colonisatrice, sera bien entendu associée à cette commémoration. Le thème de l'épreuve centré sur le processus d'indépendance du Congo cadre donc avec l'actualité, mais permet également de croiser et mettre en relation deux faits majeurs de l'histoire de la seconde moitié du XXe siècle : la décolonisation et les relations Nord-Sud, la guerre froide et les relations Est-Ouest. Ces deux thématiques et les concepts qui y sont liés figurent au programme d'histoire des élèves de 6^e année de l'enseignement secondaire en Communauté française.

Le choix des supports

Comme le recommandent les programmes, le corpus documentaire soumis aux élèves est varié. La nature des documents, leur origine, leur époque de rédaction permettent une approche multiple de la problématique générale. Ils ont été sélectionnés en vue de permettre l'exercice de la critique historique et d'éprouver chez les élèves leur aptitude à jauger la pertinence de l'information et à en apprécier la fiabilité. La majorité des documents proposés ne figurent pas dans les sources habituellement mises à la disposition des professeurs, plusieurs d'entre eux ont été sélectionnés dans une bibliographie récente.

² *Compétences terminales et savoirs requis en histoire. Humanités générales et technologiques*, AGERS, 2000, pp. 10-13.

La démarche de la compétence de critique

Comme le veut la didactique de l'histoire aujourd'hui, l'épreuve d'évaluation confiée à l'élève s'insère dans une démarche historienne. Toutefois, à l'occasion de cette épreuve, l'élève ne parcourt qu'une partie de cette démarche. Ainsi, la question de recherche lui est donnée, de même que la documentation à analyser. La première compétence du référentiel interréseaux n'est donc pas ici activée. Le fait de proposer à l'élève une problématique historienne donne du sens à l'épreuve d'évaluation : « *Quelle attitude les deux grandes puissances rivales de la guerre froide ont-elles adoptée dans le processus de décolonisation du Congo, entre juin 1960 et l'assassinat de Patrice Lumumba en janvier 1961 ?* »

La documentation composée de traces (mémoires, notes diplomatiques, caricatures parues dans la presse) et d'un travail d'historien doit être analysée et soumise à la critique. C'est en cela que consiste l'épreuve de juin 2010. Dans une séquence de cours complète, après avoir critiqué la documentation, le professeur et les élèves apporteraient une réponse à la problématique, ils mettraient alors en œuvre, en tout ou en partie, la 3^e compétence terminale du référentiel interréseaux : l'élaboration de la synthèse. Comme il s'agit ici de la dernière activité du cours d'histoire de la 6^e année, les élèves ne pourront pasachever le travail commencé. Pour rester en cohérence avec la démarche préconisée au cours, le professeur pourrait distribuer à la fin de l'épreuve une synthèse élaborée par un historien et répondant à la question de recherche. À titre d'exemple, l'abstract de la thèse de l'historien DURPAIRE accessible sur Internet répond, du moins partiellement, à la problématique proposée aux élèves dans cette épreuve³.

Dans le 3^e degré de l'enseignement secondaire, à défaut de pratiquer la critique comme on le ferait dans un séminaire à l'université, il s'agit de sensibiliser l'élève à prendre ses distances avec l'information en l'amenant à se poser des questions comme : qui me parle, à quel titre, avec quelle compétence, avec quelle intention, etc. ? Il ne s'agit pas de tenir devant les adolescents un discours théorique sur la nécessité d'adopter un recul critique vis-à-vis de l'information, mais de pratiquer la compétence à un niveau adapté ici aux élèves du 3^e degré de l'enseignement de transition.

Dès le début de l'enseignement secondaire, l'élève est progressivement préparé à mener à bien des tâches de critique. En effet, parmi les compétences-socles en formation historique, on compte, par exemple, « *distinguer le fait de l'opinion* » ou encore « *distinguer ce qui est certain de ce qui est hypothétique* ». Ensuite, l'exercice de la compétence de critique se complexifie progressivement pour finalement atteindre le niveau de l'épreuve de fin de rhétorique.

Aux 2^e et 3^e degrés, cet exercice de critique se décline généralement en deux étapes successives. La première étape exige de l'élève qu'il puisse jauger de la **pertinence** des documents soumis à son analyse : *le document apporte-t-il des éléments de réponse à la question de recherche ou à la problématique proposée ? Si non, quelles raisons ai-je d'écartier ce document ?* Dans la seconde étape, l'élève est invité, sans se prononcer définitivement, à soumettre à la critique de **fiabilité** les documents qu'il a jugés pertinents : *ai-je des raisons objectives de me fier ou de me méfier de ce document ou de ce témoignage ?*

Cette démarche en deux étapes est celle qui a été retenue comme modèle de famille de tâche pour les épreuves de compétence de critique diffusées par la Commission des Outils d'Évaluation (www.enseignement.be).

³ Voir <http://ipr.univ-paris1.fr/spip.php?article263> (site consulté le 11 mai 2010)

GUIDE DE CORRECTION

Vue synthétique des critères, des indicateurs et de la pondération

CRITÈRES	INDICATEURS	EVALUATION CHIFFREE
1. Analyse de la documentation: pertinence 20 points	<ul style="list-style-type: none"> ● L'élève identifie comme pertinents les documents 1, 2, 3, 4, 6. ● L'élève identifie comme non pertinent le document 5 uniquement. ● L'élève justifie valablement l'inadéquation entre ce document et la question de recherche. 	0 - 2 (5 X) = 10 points 0 - 4 points 0 - 6 points
2. Critique de la documentation: fiabilité 60 points	<ul style="list-style-type: none"> ● Les raisons de se fier ou de se méfier de chaque document pertinent sont valables et correctement justifiées. 	0 - 2 - 4 (15 X) = 60 points
3. Profondeur et exactitude 15 points	<ul style="list-style-type: none"> ● L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents et/ou ses connaissances. ● L'élève ne commet pas plus d'une erreur dans l'analyse des documents. 	0 - 5- 10 points 0 - 5 points
4. Langue et soin 5 points	<ul style="list-style-type: none"> ● Orthographe correcte. ● Expression correcte (lexique, syntaxe). ● Soin, lisibilité. 	0 - 2 points 0 - 2 points 0 - 1 point
Total : 100 points		/100

Description des critères de correction

Après cette description, le professeur trouvera une grille qui a pour objectif de faciliter sa tâche de correction. Elle propose quelques réponses possibles.

D'une façon générale, doit être considérée comme bonne

- toute réponse formulée différemment des propositions de la grille, mais de contenu équivalent
- toute réponse non évoquée dans la grille, mais dont le professeur valide le contenu.

Chaque puce de la grille doit être considérée comme une réponse différente même si, dans sa copie, l'élève en intègre plusieurs dans une seule formulation.

La difficulté principale consiste à interpréter les réponses formulées par les élèves par rapport aux propositions de la grille et à les évaluer de façon aussi cohérente que possible quel que soit le correcteur. Toutefois, le professeur corrigera avec bon sens, notamment en tenant compte de la pratique de classe qu'il a initiée. Cet appel au bon sens concerne particulièrement le niveau d'explicitation des justifications.

Analyse de la documentation : le critère de pertinence

Chaque document identifié comme pertinent rapporte 2 points.

L'identification du document 5 comme non pertinent rapporte 4 points, à condition d'être le seul document écarté (sinon 0 point).

En effet, le document 5 est non pertinent par rapport à la question de recherche puisque, s'il aborde le thème de la décolonisation, il n'évoque pas celui de la guerre froide. Quelle que soit sa formulation, toute réponse indiquant que le document 5 est écarté parce qu'il n'évoque pas la guerre froide rapporte 6 points.

Critique de la documentation : le critère de fiabilité

Voici, pour les 2 premiers documents, quelques exemples clarifiant l'esprit dans lequel le professeur utilisera la grille.

DOCUMENT 1 Harold d'ASPREMONT LYNDEN, note au Premier Ministre.

- Le témoin est bien informé, il est présent au Congo au moment des faits.

Une raison de se fier au document est que l'auteur est témoin des événements de l'indépendance puisqu'il est présent au Congo du 16 au 19 juillet, il a donc pu observer la situation en direct. Si l'élève écrit : « *L'auteur est présent au Congo du 16 au 19 juillet* », on peut raisonnablement considérer qu'il a compris le concept de témoin direct. La réponse vaut 4 points. Par contre, la réponse « *Il est contemporain* » n'est pas ici suffisante, elle sera notée 0 point, car la notice apporte des informations bien plus précises.

- L'auteur est compétent, il deviendra ministre des affaires africaines.

Une autre raison de se fier au document est que l'auteur est jugé compétent puisqu'au mois de septembre 1960, il devient ministre des affaires africaines du gouvernement belge. À nouveau, si l'élève écrit « *il deviendra ministre des affaires africaines* », on peut inférer qu'il vise l'indicateur de compétence et qu'il le justifie correctement. La réponse vaut 4 points.

- L'auteur exprime un point de vue belge, pays engagé dans le débat de la décolonisation
- L'auteur exprime un point de vue belge, pays non neutre dans le débat de la guerre froide.

Une raison de se méfier du même document est que son auteur est belge. Une telle réponse doit être considérée comme incomplète car sa nationalité peut influencer l'auteur dans son attitude de deux façons différentes : par rapport à la tournure du processus de décolonisation et/ou par rapport au bloc communiste, puisque la Belgique est membre de l'OTAN.

La réponse « *l'auteur est belge* » vaut 2 points.

Par contre, une réponse comme « *L'auteur exprime un point de vue belge, pays engagé dans le débat de la décolonisation* » rapporte 4 points. Si l'élève ajoute que « *dans le débat Est-Ouest la Belgique n'était pas un pays neutre* », il obtient 4 points de plus.

DOCUMENT 2 Isidore NDAYWEL E NZIEM, *Nouvelle histoire du Congo*.

- L'auteur est compétent : c'est un historien.

Quand dans la colonne « raisons de se fier », un élève écrit au sujet d'Isidore NDAYWEL : « *C'est un historien* », on perçoit bien qu'il veut mettre en évidence la compétence de l'auteur. La réponse vaut 4 points, même si la pratique idéale serait de rédiger une argumentation plus explicite.

Le critère de profondeur et d'exactitude

Profondeur

- L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents ou il enrichit au moins un élément de confiance ou de méfiance en établissant un lien entre les contenus des documents et ses connaissances (*exemples page suivante*).

0 – 5 – 10 points (5 points par élément) maximum 10 points

Ce critère permet de valoriser une analyse approfondie de la documentation.

Le dossier documentaire a été composé de telle sorte qu'à plusieurs reprises des informations contenues dans un document sont confirmées ou infirmées par un autre document.

Premier lien. Larry DEVLIN qui a rédigé ses mémoires sous le titre *C.I.A. Mémoires d'un Agent* (doc. 4) décrit l'arrivée au Congo d'une aide importante en provenance de l'URSS. Par contre, M. Dejean, ambassadeur de France à Moscou de 1955 à 1964 (doc. 6) minimise l'intervention soviétique. Cette contradiction est une des raisons de se méfier des documents ; un historien confronté à une telle contradiction pousserait plus loin ses investigations.

Deuxième lien. Dans ses mémoires, Larry DEVLIN révèle aussi les détails de l'opération PROP (assassinat de Lumumba). Cette opération est confirmée par un historien compétent dans le domaine de l'histoire du Congo (doc.2). Ce sont donc des raisons de se fier à ces documents, du moins des raisons acceptables dans le cadre de l'enseignement secondaire.

Dans la grille de correction qui suit, ces liens internes sont imprimés en caractères italiques.

L'élève qui approfondit une raison de se fier ou de se méfier d'un document en établissant des liens avec les savoirs acquis mérite aussi un supplément de points. Voici quelques exemples de mobilisation possible des savoirs :

- Identification de pays comme la Belgique, la France et le Canada comme des pays libéraux du bloc de l'Ouest.
- Identification du PSC comme parti généralement opposé au communisme.
- Mention de la date de la fin de la guerre froide (dédramatisation du climat international) pour les documents postérieurs au XXe siècle.
- Identification des codes de certaines caricatures (faucille et marteau).
- Allusion au discours de Lumumba lors de la cérémonie d'Indépendance et sa perception en Belgique.
- Évocation de la guerre froide comme guerre de propagande instaurant un climat de crainte réciproque.
- Évocation du rôle joué par la CIA dans la politique internationale.
- Allusion au combat nationaliste de Lumumba et au non-alignement.
- Évocation du rôle de l'ONU.
- Mention explicitée des caractéristiques des idéologies capitaliste et communiste.
- Mention explicitée des caractéristiques du colonialisme, du néocolonialisme, de l'impérialisme.
- ...

On ne considérera pas comme mobilisation des savoirs la simple identification des deux grandes puissances, USA et URSS, comme adversaires de la guerre froide.

L'élève reçoit 5 points par lien (maximum 10 points).

Exactitude

- L'élève ne commet pas plus d'une erreur dans l'analyse des documents ou dans l'utilisation des savoirs,
0 – 5 points

Les erreurs faites par l'élève dans l'analyse de la documentation ou dans l'utilisation des savoirs sont sanctionnées. S'il commet plus d'une erreur dans l'analyse ou dans l'utilisation des savoirs, il perd les 5 points attribués à ce critère.

On trouvera ci-après une grille facilitant la correction surtout si le professeur la photocopie et utilise un exemplaire par élève.

GRILLE DE CORRECTION

NOM :

Prénom :

Classe :

1. ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : PERTINENCE

DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME BONNE TOUTE RÉPONSE FORMULÉE DIFFÉREMMENT DES PROPOSITIONS CI-DESSOUS, MAIS DE CONTENU ÉQUIVALENT.

<ul style="list-style-type: none">▪ L'élève identifie comme pertinents les documents 1, 2, 3, 4 et 6 <i>0 – 2 points par document</i>▪ L'élève identifie comme non pertinent le document 5 uniquement. <i>0 – 4 points</i>▪ La justification du document non pertinent: le document 5 n'évoque pas la guerre froide <i>0 – 6 points</i>	<table border="1"><tr><td>10</td></tr><tr><td>4</td></tr><tr><td>6</td></tr><tr><td>20</td></tr></table>	10	4	6	20
10					
4					
6					
20					

2. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITÉ

DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME BONNE

- TOUTE RÉPONSE FORMULÉE DIFFÉREMMENT DES PROPOSITIONS CI-DESSOUS, MAIS DE CONTENU ÉQUIVALENT
- TOUTE RÉPONSE NON ÉVOQUÉE CI-DESSOUS, MAIS DONT LE PROFESSEUR VALIDE LE CONTENU.

CHAQUE PUCE DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UNE RÉPONSE DIFFÉRENTE

LES RAISONS ÉCRITES EN ITALIQUES CONCERNENT DES LIENS ENTRE DEUX DOCUMENTS (DOC. 2, 4, 6)

- L'élève évoque une raison de se fier ou de se méfier valable (*2 points*)
- L'élève énonce une raison valable et la justifie correctement (*4 points*)
0 – 2 – 4 points par raison Maximum : 60 points

DOCUMENT 1 Harold d'ASPREMONT LYNDEN, Note au Premier Ministre.

Raisons de se fier (exemples) <ul style="list-style-type: none">▪ Le témoin est bien informé, il est présent au Congo au moment des faits.▪ L'auteur est compétent, il est proche collaborateur du Premier Ministre belge.▪ L'auteur est compétent, il deviendra ministre des affaires africaines.▪ L'auteur n'a pas de raison de mentir : il s'agit d'une note interne dont la confidentialité est assurée.▪ L'auteur n'a pas de raison de mentir : les deux hommes appartiennent au même parti politique......	<table border="1"><tr><td>pts</td></tr></table>	pts
pts		

DOCUMENT 2 Isidore NDAYWEL E NZIEM, *Nouvelle histoire du Congo*.

Raisons de se fier (exemples) <ul style="list-style-type: none">▪ L'auteur est compétent : c'est un historien.▪ L'auteur est spécialiste de l'histoire du Congo.▪ La compétence de l'auteur est reconnue par des universités occidentales. Il est une référence pour le musée de Tervuren, spécialisé dans l'histoire coloniale.▪ Le point de vue de l'auteur est nuancé, il exprime les différents points de vue......	<table border="1"><tr><td>pts</td></tr></table>	pts
pts		

DOCUMENT 3 John COLLINS, Les Copilotes.

Raisons de se fier (exemples)

- Le point de vue est distancié : journal publié au Canada, pays peu impliqué dans la crise congolaise.
- L'auteur est bien informé : il mobilise ses connaissances journalistiques sur l'actualité du Congo.
- L'auteur est réputé : il remporte en 1954 et 1973 le prix national du journalisme en caricature politique éditoriale.
-

Raisons de se méfier (exemples)

- Le style caricatural implique l'exagération : par exemple mise en scène (pyramide), taille et position des personnages (Khrouchtchev...).
- Le point de vue est engagé : caricaturiste officiel d'un journal conservateur.
- Le point de vue est engagé, il contient une accusation contre l'URSS. Il est le reflet d'une opinion d'une époque (propagande).
-

pts

DOCUMENT 4 Larry DEVLIN, C.I.A. Mémoires d'un agent.

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est bien informé : il est agent de la CIA et a accès à des informations secrètes.
- L'auteur est compétent : il est chef de poste de la CIA au Congo.
- L'auteur est témoin et acteur des événements : il est au Congo entre 1959 à 1967.
- L'auteur rédige son ouvrage en 2007 dans un contexte dépassionné.
- *Les détails de l'opération PROP (assassinat de Lumumba) sont confirmés par l'historien (doc. 2).*
-

Raisons de se méfier (exemples)

- La rédaction des mémoires est tardive : reconstruction de dialogues 47 ans après les faits.
- Son récit de vie a un caractère romanesque.
- Le point de vue est idéologiquement engagé, il provient d'un acteur d'un des deux camps.
- La publication des mémoires a un objectif commercial.
- *L'auteur contredit les informations (importance de l'aide militaire russe, avions...) rapportées par l'ambassadeur de France à Moscou (doc. 6).*
-

pts

DOCUMENT 6 Document diplomatique de M. DEJEAN

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est compétent : il est ambassadeur.
- L'auteur est témoin du comportement soviétique : il est en poste à Moscou entre 1955 et 1964.
- Le ton et les faits qu'il rapporte sont nuancés.
- Il s'agit d'un point de vue extérieur aux protagonistes immédiats du conflit belgo-congolais.
- Il s'agit d'un document diplomatique : l'auteur n'a pas de raison de travestir la réalité.
-

Raisons de se méfier (exemples)

- L'auteur baigne dans un climat de désinformation et de propagande propre à l'URSS.
- L'auteur représente officiellement la France un pays du camp occidental.
- *L'auteur contredit les informations (importance de l'aide militaire russe, avions...) rapportées dans le témoignage de L. DEVLIN pourtant sur place. (doc. 4).*
-

pts

60 POINTS MAXIMUM MÊME SI PLUS DE 15 ÉLÉMENTS DE FIABILITÉ VALABLEMENT JUSTIFIÉS**60****3. PROFONDEUR ET EXACTITUDE**

- L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents (*exemples en italique ci-dessus*) ou enrichit au moins un élément de confiance ou de méfiance en établissant un lien entre les contenus des documents et ses connaissances (*exemples page suivante*).

0 – 5 – 10 points (5 points par élément) maximum 10 points

10

- L'élève ne commet pas plus d'une erreur dans l'analyse des documents.

0 – 5 points

5

15

4. LANGUE ET SOIN

- Orthographe correcte (plus de 5 fautes = 0, moins de 5 fautes = 2)
- Expression correcte (lexique, syntaxe)
- Soin, lisibilité

2

2

1

5

TOTAL GENERAL**100**